Quatrième Année.—Numéro 62 CINQ CENTIMES *Jeudi 3 Mars 1898*

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
ON REÇOIT LES ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 29, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

VERBE ROYAL

Le duc de Luynes, féal de celui d'Orléans, a fait entendre dimanche à Blois, devant quelques jeunes perruquès, le verbe royal.

— « J'arrive d'Angleterre, a-t-il commencé, où je viens de passer quelques jours auprès de Monseigneur le duc d'Orléans... »

Et tout aussitôt, le royal porte-paroles félicite M. Méline au nom du Roy et le plaint :

— « Le chef actuel du ministère, dit-il, en dépit du concours que nous lui apportons à quelque peine à entraver l'action chaque jour plus audacieuse du parti socialiste et demain, peut-être, il lui faudra lutter contre l'affolement des esprits qui rechercheront dans une réaction nécessaire, le remède au mal redouté. »

Puis M. de Luynes a abordé la question des élections et ce passage de son discours étant particulièrement suggestif, nous croyons devoir le reproduire en entier. Voici la ligne de conduite qu'il a tracée aux troupes royales :

Messieurs, si j'obéissais à mon tempérament, si je consultais mes intérêts et les vôtres je vous dirais : déployons partout l'oriflamme et marchons au combat, bannière haute partout, et notre principe est assuré ; on a même des chances de triompher ; nous n'avons pas à nous prêter à une transaction qui ne servirait ni le bien général ni notre intérêt particulier ; mais il est un certain nombre de circonscriptions où n'étant pas nous-mêmes la majorité, nous formons cependant l'indispensable appoint de la majorité dans ces arrondissements.

Si vous me permettez d'employer ici une locution, peut être trop familière, il serait peu patriotique de jouer le rôle du chien du jardinier : n'espérant pas pour nous-mêmes la victoire, nous avons le devoir de concourir au succès des hommes d'ordre qui nous donneront de sérieuses garanties d'appuyer au Parlement une politique de paix et de justice.

En un mot, soit que nous votions pour des candidats monarchistes, soit que nous apportions notre concours politique aux candidats de l'ordre, marchons dans une unité parfaite pour marquer ainsi la force de nos idées, de nos principes et de notre action. Telles sont, messieurs, les instructions de notre prince et il vous demande de les répandre autour de vous. Je suis certain que vous le ferez, car il n'est pas admissible qu'un vrai royaliste n'obéisse pas à son roi comme un soldat à son chef.

En tout autre temps, dans toute autre République, on aurait tiré l'échelle, après d'aussi cyniques révélations, sous les pieds du ministère.

Mais il n'y a plus, à la Chambre, de majorité républicaine. Les valets royaux y font la loi : c'est Luynes qui gouverne sous le masque de Méline.

Ah ! M. Rouvier que l'on flétrissait, en 1887, parce que quelques voix de droite faisaient l'appoint de sa majorité, est bien vengé ! Aujourd'hui toute la majorité est estampillée de la griffe orléaniste et, sous le sceau royal, elle travaille à l'étranglement de la République.

C'est l'œuvre du Nouveau-Saint Esprit !

Voyons, républicains, mesurez le chemin parcouru depuis onze ans, par la réaction clérico-royaliste, — le discours du duc de Luynes vous le permet. — et dites ensuite, si vous l'osez, ce qu'on a fait de la République !

Notre République ? Mais ce n'est plus qu'une caricature de la Marianne rêvée et aimée, la « bonne à tout faire » des partis déchus, qui, demain lâcheront pied devant le « Roy » de M. de Luynes !

Et par ma foi, si le Suffrage Universel, en Mai prochain, ne nous sert pas de lâ, il ne serait pas surprenant que sa très disgracieuse poire Louis-Philippe n'eût bientôt, comme successeur sur l'ex-trône de France, le concombre qu'est M. d'Orléans !

Tel est, d'ailleurs, le vœu du larbin Méline ! C'est désormais prouvé...

G. SIAUVE-EVAUSY.

INFORMATIONS

INTÉRIEUR

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DE SAONE-ET-LOIRE

Paris, 1er mars.

Une élection sénatoriale va avoir lieu prochainement en Saône-et-Loire.

M. Guillemaut, député radical de Louhans, est parmi les candidats.

Son succès est considéré comme certain, grâce à sa situation personnelle et au patronage de M. Sarrien, dont l'influence, on le sait, est prépondérante dans le département de Saône-et-Loire.

LES DERNIERS SURVIVANTS DE REISCHOFFEN

Paris, 1er mars

Un des derniers survivants des héroïques cuirassiers de Reischoffen, le trompette Toch, du 3e régiment, vient de mourir dans le village de Geiswiller, en Alsace.

Toch, criblé d'affreuses blessures, avait été laissé pour mort sur le champ de bataille. Soigné à Niederbronn, puis emmené en captivité, il ne se guérit jamais et tomba dans une paralysie progressive, qui l'a emporté après vingt sept ans de souffrances.

La charge du 3e cuirassiers est quelquefois appelée la charge du *cavalier sans tête* parce qu'on vit, à un moment, devant les escadrons un cheval emporté que chevauchait un cavalier décapité, mais parfaitement assis en selle et tenant encore le sabre en main !

LES BANDES DE PIRATES AU TONKIN

Marseille, 1er mars.

Les journaux du Tonkin, arrivés par l'*Armand Béhic*, annoncent que la bande de pirates qui a attaqué Sampans, à Ninh Ly, a été arrêtée par des partisans qui se sont emparés du chef Tho et l'ont livré aux autorités. Ce dernier a été exécuté et sa tête est restée deux jours exposée au marché de Thai-Nguyen.

STATISTIQUE DE L'IMPRIMERIE EN FRANCE

Paris, 1er mars.

D'après un relevé fait en décembre 1897, on compterait en France et dans les colonies françaises 4.135 imprimeries. Dans ce total, Paris et le département de la Seine sont compris pour 1.024. Les autres départements pour 2.940, l'Algérie pour 115, la Tunisie et les autres colonies pour 56.

Les cinq départements qui comptent le plus d'imprimeries sont, par ordre d'importance : le Nord, la Gironde, les Bouches-du-Rhône, le Rhône et la Seine-Inférieure.

Les six départements qui en comptent le moins sont, en ordre inverse — le territoire de Belfort excepté — les Hautes Alpes, la Lozère, le Tarn-et-Garonne, les Basses-Alpes, la Corse et la Creuse.

INSTRUCTION CONTRE LE TUEUR DE BERGERS

Lyon, 1er mars.

Le dossier de l'instruction ouverte contre Vacher, l'assassin des bergers, est terminé.

Il ne manque plus que le rapport des experts aliénistes. Deux des trois experts, MM. les docteurs Laccassagne et Rebatel ont terminé leur examen médical et pour remettre leur rapport, ils n'attendent plus que le dépôt des conclusions du troisième expert.

ETRANGER

L'ESPAGNE, LES ETATS-UNIS ET CUBA

Madrid, 1er mars.

1.059 soldats se sont embarqués à Cadix pour Cuba.

D'après les nouvelles officielles de la Havane, les opérations continuent dans l'est de l'île.

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une circulaire en vue des prochaines élections, pour assurer la complète sincérité des opérations électorales.

Washington, 1er mars.

La commission d'enquête sur les causes de la perte du navire, qui a continué ses délibérations à Key West retournera à la Havane, où elle entendra de nouveau les scaphandriers.

Le correspondant du *Daily Mail* à New-York dit que la commission d'enquête ne présentera son rapport que dans dix ou quinze jours. On pense que la présentation sera retardée à dessein pour donner à l'opinion le temps de se calmer.

PROFONDE MISERE EN ITALIE

Rome, 1er mars.

En Sicile, le nombre des ouvriers sans travail augmente chaque jour sur tous les points de l'île et en même temps le nombre des familles réduites à la misère.

A Catania et dans les environs, des désordres graves ont éclaté dans plusieurs endroits, notamment à Troina, où l'on a dû réprimer les excès par la force, ce qui a entraîné la mort de six personnes.

Le député Angelo Majorana vient de quitter Rome après s'être entendu avec le ministère pour essayer d'aller calmer les esprits surexcités.

LES ELECTIONS GENERALES AU BRÉSIL

Rio-de-Janeiro, 1er mars.

Les élections générales ont lieu aujourd'hui. On regarde comme certaine l'élection de M. Campos Salles, de Sao-Paulo, comme président, et de M. Rosa Sylva, de Pernambuco, comme vice-président.

VAPEUR INCENDIE. — SIX HOMMES NOYES

New-York, 1er mars.

Un steamer est arrivé à New-York ayant à bord le capitaine et trente-un hommes de l'équipage du vapeur *Législator*, qui a été incendié en mer.

Le *Législator* allait de Liverpool à Colon.

Six hommes de l'équipage se sont noyés.

LA FRANCE ET L'ANGLETERRE EN AFRIQUE

Londres, 1er mars.

Du *Daily Mail* :

« La Compagnie du Niger n'a reçu aucune information relativement à l'attaque de Leoba ou de Port-Goldie par les Français : la Compagnie n'attache aucune créance à ce bruit ».

UN PROJET D'AMNISTIE EN ITALIE

Rome, 1er mars.

Sauf quelques modifications qui seront portées devant le conseil des ministres, M. Zanardelli vient de terminer, en collaboration avec M. Fani et M. Ferrando, chef divisionnaire au ministère de la justice, le projet d'amnistie.

Pour ce qui est des délits politiques, le projet accorde l'amnistie à tous ceux dont la peine ne dépasse pas la durée de cinq ans.

DEUX CADAVRES DANS UNE MALLE

Livourne, 1er mars.

Un crime épouvantable vient d'être commis rue della Gallere, à Livourne (Italie). Un employé à la distillerie Collinaia, M. Catelani, âgé de cinquante et un ans, a tué sa femme, âgée de 35 ans et son fils âgé de 6 ans.

Les deux cadavres, découpés en morceaux, furent placés dans une malle. Puis Catelani fermant à clef la porte du logement, s'en alla à San Pietro, près de Florence, où, après avoir pris une forte dose de poison, il se jeta dans le torrent la Siève. Retiré immédiatement et transporté à l'hôpital, il expira une heure après.

A ce moment, on ignorait le double crime qu'il venait de commettre. Ce n'est qu'avant hier que le commissaire de police, averti par des voisins, fit ouvrir la porte de l'appartement et trouva la malle contenant les horribles restes des deux victimes.

POLITIQUE COLONIALE

Notre Parti ouvrier, au Congrès de Romilly, a protesté contre les intrigues coloniales qui se manifestent dans tous les pays de l'Europe, à l'heure qu'il est, et qui, sous prétexte de colonisation, pourraient bien mettre le feu à la poudrière et faire sauter en éclats la société capitaliste. Ce n'est pas que nous portions grand intérêt à la dite société, mais c'est parce que les éclats rejailliraient sur nous. Il ne faut pas se le dissimuler : la prochaine guerre aura pour prétexte quelque querelle entre officiers ou agents de deux pouvoirs rivaux, dans quelque coin ignoré de l'Afrique ou de l'Asie.

N'est-ce pas ainsi d'ailleurs que commença la guerre qui a éreinté la vieille monarchie française et qui plus qu'aucune autre cause, amena le déficit : par une querelle entre les colons français sur les frontières du Canada ? Il se pourrait de même que les masses ouvrières européennes qui ignorent même l'existence de Sokoto (et l'on ne peut pas leur en vouloir, car cette ignorance était partagée, jusqu'à ces derniers temps par beaucoup de députés en France et en Angleterre), il se pourrait, disons-nous, que ces masses se réveillent un beau matin, et lisent dans les journaux que la guerre est déclarée entre les deux pays.

Ce qu'il y a de certain, quoique les journaux de M. Hanotaux aient reçu l'ordre de garder le silence, c'est qu'une vive émotion a éclaté en Angleterre, à la nouvelle de l'avance de l'expédition française sur le territoire que les Anglais prétendent leur appartenir. Cette émotion n'était pas feinte, et elle tend à ce fait, que les Anglais sentaient leur politique coloniale vivement attaquée et même menacée sérieusement.

C'est que des intérêts très importants dépendent de la solution de cette question dans un sens ou dans l'autre. Le ministre des colonies, celui qui représente en Angleterre le parti impérialiste, M. Chamberlain, a très clairement montré de quoi il s'agissait. L'Angleterre, jusque dans ces derniers temps, avait négligé ses colonies de l'Afrique occidentale et même, à l'exception de Sierra-Leone, en 1865 un comité du Parlement demandait que l'on s'en débarrassât.

En 1874, il ne dépendait que d'un oui ou d'un non pour que l'empire britannique mît la main sur toute la contrée de la Gambie jusqu'au Cameroons elle négligea cette occasion unique, car personne n'aurait protesté, la fièvre coloniale ne s'étant pas encore répandue en Europe ; dès 1884, elle se vit menacée par l'Allemagne et la France.

Il faut expliquer à nos lecteurs quel est le système de ce qu'on désigne dans la loi internationale de 1885, par le terme *hinterland*. Chaque pouvoir, après avoir établi une colonie sur la côte, doit songer à son extension, ou plutôt à l'extension de son commerce et de son influence. En effet, il ne suffit pas de débarquer les marchandises sur un point donné de la côte africaine mais il faut s'assurer la possibilité de faire pénétrer les marchandises dans l'intérieur. On fait donc des traités avec les rois nègres (cela coûte ordinairement une bouteille d'eau-de-vie ou un chapeau à plumes), et l'on avance dans l'intérieur, jusqu'au moment où l'on rencontre une autre sphère d'influence, un autre hinterland.

Or, ces sphères d'influence, ces hinterlands seront les points où, un jour ou l'autre, une querelle éclatera entre les colons, les agents ou les soldats de deux puissances ; le drapeau sera insulté, l'honneur anglais ou français sera en question, et la guerre sera déclarée ; tout cela au grand étonnement des habitants de la métropole et à leur grand dommage.

Or, ce qui explique l'anxiété du public anglais en présence des prétendues agressions injustifiées, suivant la presse britannique, des officiers français sur le territoire de Sokoto, c'est le fait suivant. Fidèle au principe du libre-échange, auquel elle doit sa prospérité passée, l'Angleterre ouvre ses colonies au commerce de n'importe quelle nation ; au contraire, partout où un drapeau étranger est planté le commerce anglais se voit, sinon refuser l'entrée de ses marchandises, au moins entraver son extension par des droits de protection. En réalité, le public européen a été plus près d'avoir la guerre qu'il ne se l'est imaginé, lors des derniers événements en Chine, à propos de la fermeture des ports, dont la Russie et l'Allemagne s'étaient emparés.

C'est une question de vie ou de mort pour le commerce anglais, et par suite pour cet empire, qui doit sa force et sa richesse à la possession des marchés du monde. Déjà menacée par l'exploitation et la production allemande, l'Angleterre peut encore lutter par la force acquise, mais si elle se voit fermer, l'un après l'autre, les principaux marchés ; elle serait littéralement ruinée ; c'est pourquoi elle préférerait la guerre à ce blocus qui se resserre, à cet étouffement graduel.

Partout où le gouvernement français a établi des colonies, partout où il a fondé des établissements, les produits anglais ne peuvent pénétrer ; par exemple à Madagascar et au Sénégal. Si le gouvernement anglais ne peut pas protester contre ces droits de protection, il doit, au moins, sous peine de perdre toute influence commerciale, protéger les sphères d'influence de ses colonies africaines contre toute intrusion. Déjà les colonies de la Gambie et de Sierra Leone ont été suivant l'expression énergique de M. Chamberlain « étranglées » de cette façon ; il n'est que temps, d'après lui, d'éviter le même sort aux colonies de la Côte d'or et du Lagos.

De cet accident qui a failli devenir très grave, on peut retirer plusieurs enseignements. D'abord, c'est que les systèmes de colonisation en France et en Angleterre sont restés les mêmes qu'au dix huitième siècle. Comme jadis au Canada, avec Colbert, la métropole veut dominer ses colonies et les soumettre à la direction centrale ; au contraire, les Anglais ne veulent qu'étendre leur commerce, et laissent toute liberté, non seulement à leurs colonies, mais même aux autres nations, à qui ils donnent des chances égales de vendre leurs produits.

Ensuite, et ceci est bien plus grave encore, c'est que, à un moment donné, sans qu'on ait été averti, l'on peut se trouver, en France, avoir la guerre avec l'une des grandes puissances européennes. Nous le répétons, la guerre nous viendra d'Afrique, tôt ou tard ; au point de vue patriotique, il ne reste qu'à souhaiter que le gouvernement français soit préparé à toutes les éventualités ; au point de vue de la civilisation en général, et par conséquent au point de vue socialiste, il faudrait que la méthode du huis-clos, appliquée par les Conseils de guerre ne soit pas étendue à notre politique extérieure, car, une fois le premier pas fait dans cette voie, on aurait non seulement une guerre entre l'Angleterre et la France, mais encore, avec le système d'alliances, tel qu'il existe, la guerre générale, digne issue du concert européen.

BONNIER.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 1er mars.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Conseil Supérieur de la Guerre. — Le ministre de la guerre a fait signer un décret portant de dix à douze le nombre des membres du Conseil supérieur de la guerre.

Sont nommés membres du Conseil supérieur de la guerre :

Le général Mercier, commandant le 4e corps, en remplacement du général Billot, ministre de la guerre ; le général Giovanninelli, commandant le 3e corps, en remplacement du général Cailliot, placé dans la section de réserve ; le général Brugère, commandant le 2e corps ; le général Zurlinden, gouverneur militaire de Paris (emploi vacant par organisation).

Promotions militaires. — Le général de division Langlois, commandant la 4e division d'infanterie à Remiremont, est appelé au commandement du 3e corps, à Rouen, en remplacement du général Giovanninelli, nommé membre du Conseil supérieur de la guerre et chargé de missions spéciales.

Sont nommés généraux de division, les généraux de brigade :

M. Hartschmidt, commandant la 79e brigade d'infanterie ; — M. Michaud, commandant la 28e brigade d'infanterie ; — M. Marchand, commandant la 3e brigade d'infanterie ; — M. Mourian, président du comité de gendarmerie ; — M. Treymuller, commandant la 2e brigade de cuirassiers.

Questions diverses. — Le Conseil a examiné l'ordre du jour des Chambres et le règlement des questions en cours.

M. Hanotaux répondra au début de la séance de la Chambre à une question du prince d'Aremberg sur les affaires du Niger.

LE RETOUR DE CYVOCT

Marseille, 1er mars.

Nous avons annoncé, hier, l'arrivée à Marseille de Cyvoct, gracié récemment par le Président de la République.

Cyvoct est parti hier soir, à 10 heures, se rendant à Lyon.

Le *Petit Provençal* publie aujourd'hui, sous la signature de M. A. Clérissy, son rédacteur en chef, une interview de Cyvoct, dont voici les passages importants :

Une des premières visites reçues par Cyvoct fut celle de M. Sain, commissaire spécial des ports, qui indiqua à Cyvoct qu'il devait se rendre dès l'ouverture des bureaux, au bureau colonial, où Cyvoct rencontra son père dont on devine la joie profonde.

Dans la journée, Cyvoct a rendu quelques visites à des camarades politiques.

Il a aujourd'hui 37 ans ; il est de taille moyenne, sec et nerveux, les yeux très vifs sous des sourcils profondément dessinés ; la barbe noire en pointe est coupée ras sur les joues. On le devine doué d'une rare énergie. Il a donné sur sa condamnation et surtout sur l'instruction qui précéda le procès des détails les plus circonstanciés.

Il affirme encore qu'il avait quitté Lyon la veille de l'attentat, et que la police n'y a pas été étrangère.

Quant à sa vie au bagne, il a souffert surtout de la vie en commun : il y était inscrit sous le numéro 15263, et n'a jamais quitté le pénitencier de l'île Nou. Il fut tour à tour menuisier, jardinier, portefaix et cantonnier. Quand sa grâce est venue le toucher, Cyvoct était convoyeur de vivres. Il raconte d'une voix émue la signification de cet acte libérateur : « J'étais alors occupé à écrire à mon ami Boulle, secrétaire du Comité qui a pris l'initiative de ma candidature à Paris, lorsque le porte clé entra dans ma case et me commanda d'aller au bureau du commandant.

Celui-ci me dit : « Arrivé au bout de ma carrière, je suis heureux de ne pas l'avoir achevée sans avoir pu vous annoncer votre grâce. » Et il ajouta que je devais m'apprêter à partir par le prochain courrier.

En quittant le pénitencier, le commandant dit à Cyvoct : « Vous ne me touchez pas la main ? » — « Non, répondit Cyvoct, vous ne m'avez pas serré la main jusqu'à présent je ne vous la serrerai pas avant de partir. »

Cyvoct se rendit à Nouméa où, après quelques jours d'attente, il s'embarqua à bord de l'*Armand-Béhic*.

Interrogé sur ses intentions, Cyvoct estime qu'il y a trop de candidat socialistes et il ne veut pas être candidat contre un socialiste, surtout contre Gérault-Richard.

Pour le moment, d'ailleurs, il a hâte de se rendre à Lyon, et de s'y reposer quelque temps au milieu des siens.

Autour de l'Affaire Dreyfus

Paris, 1er mars

Manifestation d'avocats

On lit dans la *Fronde* :

Quelques avocats du barreau de Paris, jaloux des félicitations adressées par les journaux bien pensants, à leurs confrères du barreau de Fouilly-les-Lanternes, ont décidé de manifester en faveur de l'armée.

On raccole ferme à ce sujet au Palais, mais les signatures n'affluent pas et nous craignons bien qu'il faudra se résigner à remiser la fameuse adresse à l'armée.

M. Tezenas, le défenseur d'Esterhazy, notamment, a refusé de s'associer à cette belliqueuse manifestation.

Il disait, en effet, avec son grand bon sens : « Ma foi, quand j'ai fait acquitter l'escaves, l'auteur de *Sous-Off*, mes confrères n'ont ni protesté, ni envoyé d'adresse au ministre de la guerre. Cette jurisprudence alors, m'a paru bonne. Pourquoi voulez vous que je ne l'approuve plus aujourd'hui ? »

Allons maîtres Bonnet, Rousseau et Auffray, contentez-vous de vos sincères vivats de ces jours derniers.

⁂

Les frais du procès

M. Zola a été, comme on le sait, condamné : 1° à un an de prison ; 2° à 3.000 fr. d'amende ; 3° aux frais du procès.

A combien exactement s'élèvent ces frais du procès, dont sous réserve de cassation, M. Zola est débiteur envers le Trésor et pour le recouvrement desquels existe la contrainte par corps ?

Liquidés hier, ces frais se montent à 104 francs seulement — pour les 14 audiences.

Est-ce à dire maintenant que, pour M. Emile Zola, la totalité des frais du procès ne s'élève qu'à ces 104 fr. dus au Trésor ? Non, car il a, de son initiative privée, notifié des pièces au parquet et cité des témoins. Ces frais à côté et voluptuaires, si l'on peut ainsi parler, sont les suivants :

1° 3,000 fr. pour les frais d'enregistrement et de timbre des pièces notifiées au procureur général ; 2° 450 fr., tant pour les frais de notification que pour ceux de citation à témoin.

En somme : Frais de procès proprement dits, 104 fr. Frais « voluptuaires », 3,450 fr., soit au total, 3.554 fr.

⁂

Les colonels Henry et Picquart

Le *Gaulois*, répondant à l'information suivant laquelle le lieutenant-colonel Picquart aurait envoyé ses témoins au lieutenant-colonel Henry, dit que ce dernier, déjà très souffrant pendant les débats du procès Zola, est alité depuis quelques jours.

⁂

CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS

On assure que le Conseil de l'ordre des avocats, dans sa réunion d'aujourd'hui, a exprimé au bâtonnier des remerciements pour la manière dont, au cours des débats de l'affaire Zola, il s'est fait l'interprète de l'ordre en témoignant sa respectueuse confiance dans l'armée et ses chefs.

C'est là tout ce qui a transpiré de la longue délibération tenue par le Conseil.

Beaucoup en concluent que les mémoires du Conseil n'ont pas jugé à propos de joindre leurs noms à des adresses que près de 360 avocats ont signées déjà pour l'armée.

Rien n'a été révélé des mesures disciplinaires qui pourront être prises contre Mes Leblois, Barboux, François Auffray et Courot.

A l'issue du Conseil, les membres ont refusé toute interview.

Le Conseil de l'Ordre a décidé de citer Me Leblois et de nommer un rapporteur dans l'affaire Barboux-Auffray.

On dit que le rapporteur serait M. Rousse, de l'Académie française, ancien bâtonnier.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DEPUTÉS

AVANT LA SEANCE

Paris, 1er mars.

La Chambre va continuer aujourd'hui la discussion sur les primes à la sériciculture.

On croit qu'elle pourra commencer, demain, la discussion du budget des recettes.

Commission du Budget

La commission du budget, saisie des propositions du ministre des finances en vue de combler le déficit, a adopté ce matin ces propositions, sauf celle qui concernait la publicité sur les boîtes d'allumettes. La commission a repoussé cette dernière proposition pour ne pas apporter une entrave de plus à la suppression du monopole qui est rêvée par plusieurs de ses membres.

Proposition Jules Guesde

Jules Guesde, a développé aujourd'hui, devant la commission des lois électorales sa proposition relative à l'abrogation de la loi sur les candidatures multiples.

La Commission a sursis à statuer, jusqu'à ce qu'elle ait pris l'avis du gouvernement. Elle a fait prier le ministre de l'intérieur de venir conférer avec elle, soit demain, soit un jour prochain.

LA SEANCE

Présidence de M. **Deschanel**, vice président.

La séance est ouverte à 2 h.

DANS L'OUEST AFRICAIN

M. le prince d'Arenberg pose une question à M. le ministre des affaires étrangères sur notre situation dans le bassin du Niger, et particulièrement sur les récents conflits qui se sont élevés dans cette partie de l'Afrique entre Français et Anglais, et dont le Parlement anglais a été saisi.

M. Hanotaux répond en exprimant l'espoir que les travaux de la Commission du Niger auront pour résultat de régler définitivement, si désirable, entre la France et l'Angleterre, l'œuvre de civilisation en Afrique.

Le ministre salue la mémoire du jeune de Bernis et rend hommage aux soldats français qui sur la terre d'Afrique, font leur devoir sans bruit et sans ostentation.

Ils ont bien mérité de la Patrie (Applaudissements).

PRIMES A LA SÉRICICULTURE

Après l'adoption de la proposition relative aux droits de quai on reprend la discussion des primes à la sériciculture.

M. le prince d'Arenberg demande de fixer les primes à la filature à 300 et 150 fr. au lieu de 350 et 150 fr.

M. Noël, rapporteur, combat l'amendement d'Aremberg en même temps que l'amendement Jourdan qui ruinerait la filature française au profit de l'Italie et enlèverait trois mois de travail à la main d'œuvre nationale.

M. Ducos appuie l'amendement de Ramel.

M. Roux défend les intérêts de la place de Marseille, intéressée à la question, et qu'il ne faut pas sacrifier aux intérêts des places italiennes.

Il conclut au rejet des amendements de MM. Jourdan et de Ramel et même, s'il osait, au rejet du projet.

M. Giraux appuie le projet qui ramènera la prospérité de la filature et de la sériciculture et aidera au développement de notre industrie.

Jaurès développe un amendement tendant à fixer la prime à 300 fr. pour la filature des cotons étrangers, et tendant également à ne payer des primes qu'aux établissements où la journée du travail ne dépassera pas dix heures sans aucune diminution des salaires actuels.

La discussion générale est close.

M. Deschanel lit une lettre de **Jourde** donnant sa démission de secrétaire.

Il donne ensuite lecture du projet de résolution présenté par Viviani et Deville, tendant à refuser cette démission.

Le 1er article du projet est adopté.

Les députés votent les deux premiers paragraphes de l'article 2.

La séance est levée à 6 h.

AU SENAT

LA SEANCE

Présidence de M. LOUBET, président.

La séance est ouverte à 3 h.

OFFICE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Après l'adoption d'un certain nombre de projets locaux, on discute le projet portant création d'un Office national du commerce extérieur.

M. Richard-Waddington a la parole et présente des observations critiques sur le projet, il termine en déclarant qu'il n'est pas besoin de recommander plus longtemps à la faveur du Sénat ce projet qui peut nous aider à reconquérir la place qui est due à l'activité et à l'intelligence de nos commerçants et de nos industriels.

M. Monestier, rapporteur, démontre la nécessité de la création de cet office extérieur, destiné à donner à nos commerçants et à nos industriels des renseignements de toute nature, relatifs aux débouchés dans les pays étrangers et dans nos colonies.

M. Poirrier déclare que la création de l'office du commerce loin de causer un préjudice à notre agriculture, lui sera d'un aussi grand secours qu'à notre indus-